

La mobilité des jeunes roumains à l'heure de l'élargissement européen

Les mineurs roumains vivant en France sont souvent enfants de "migrants circulants". Stigmatisés dans les années quatre-vingt-dix par les pillages d'horodateurs à Paris et par leur position dans les statistiques de la délinquance, ils utiliseraient depuis 2003 le système d'Aide sociale à l'enfance pour obtenir leurs papiers la majorité venue. Dans la perspective de l'intégration de la Roumanie à l'Union européenne en 2007, la contradiction émerge à l'égard de cette population dont les enfants accèdent à l'école française, tandis que les frontières restent hermétiques aux parents.

par **Dana Diminescu**,
attachée de recherche
à la Maison des sciences
de l'homme

L'élargissement de l'Europe, le 1^{er} mai de cette année, ne semble pas changer la donne migratoire malgré les craintes d'une invasion venue de l'Est⁽¹⁾. Entre liberté de circulation et irrégularité par rapport au régime du travail, entre migration ordonnée par des accords bilatéraux de travail et par les accords de Schengen et des "solutions" à la limite de la légalité, entre une migration transnationale et une circulation intra-européenne, les citoyens de la "nouvelle Europe" ont du mal à se fixer et à se repérer.

Ni voyageur ni immigrant : cet entre-deux s'est avéré le meilleur révélateur de la coexistence des différents âges de migrations sur le territoire européen, en s'adaptant dans chaque pays traversé au moment historique que ceux-ci vivent. Migrations de main-d'œuvre dans les pays du bassin méditerranéen, circulation migratoire de faux touristes – commerçants à la valise sur les routes balkaniques, migration diffuse et bricolée dans les pays traditionnels d'immigration tels que la France ou l'Allemagne. Les populations de l'Est s'inventent une dynamique de mobilité propre, structurée par une logique d'opportunité et d'adaptabilité spécifique à chaque pays exploré. Les Polonais plutôt en Allemagne, les Roumains surtout en Italie, les Ukrainiens les plus nombreux en Espagne, ces migrants sont devenus au fur à mesure de plus en plus visibles dans les statistiques de flux migratoires et des bénéficiaires de différentes aides sociales à l'étranger, notamment concernant la prise en charge des frais de santé et de scolarisation des enfants. Si la grande majorité des Européens de l'Est sont des "circulants", qui mélangent, hors de toute norme, mobilités temporaires, intégration sociale, travail d'occasion et regroupement familial saisonnier, les statistiques des pays méditerranéens nous montrent qu'une

1)- Malgré ces réformes, l'élargissement de l'Union européenne suscite une certaine appréhension dans certains pays membres, notamment l'Allemagne et l'Autriche, qui craignent une "invasion" des travailleurs des pays d'Europe centrale et orientale, conformément au principe de libre circulation. La Commission européenne ayant signé des accords qui excluent le libre accès au marché du travail dans les pays de l'Union durant une période maximale de sept ans après l'adhésion d'un nouveau pays, l'instrument régulateur des flux migratoires d'Europe orientale restera les accords bilatéraux de travail.

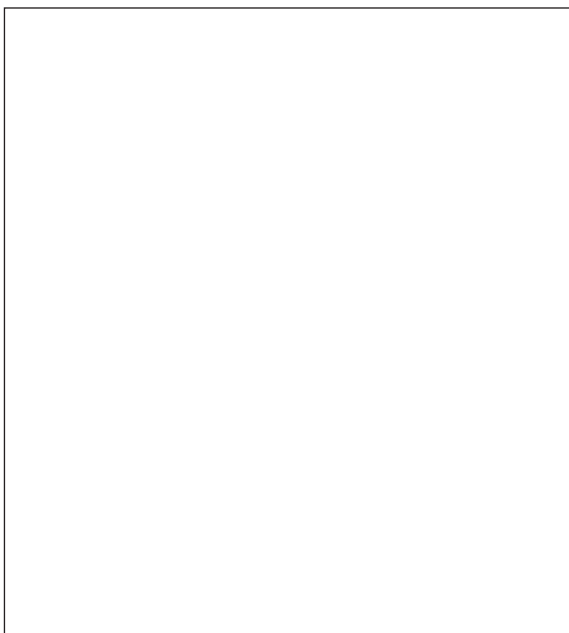
partie d'entre eux parvient à régulariser sa situation, et à ce titre est susceptible d'avoir un projet d'installation de longue durée dans les pays d'accueil.

Le spectre de ces nouvelles mobilités va d'une circulation des élites qui, en raison même de ses atouts, en tire un surcroît d'avantages, à une circulation migratoire ordonnée, pour atteindre plus bas une circulation souterraine qui explore des opportunités non visibles, avec la même volonté d'en tirer les meilleurs profits. L'Union européenne encourage la première, est satisfaite du caractère temporaire de la deuxième et tente de contenir la dernière.

Les enfants migrants provenant des pays de l'Europe de l'Est, qu'ils accompagnent leurs parents ou qu'ils soient mineurs isolés, ne semblent pas constituer un tableau à part dans ce schéma de mobilité. Il est néanmoins vrai qu'ils introduisent une nouvelle dimension dans la donne migratoire. Tant dans le discours que dans la pratique, qu'il s'agisse de parents, de comités de soutien, d'organismes nationaux ou européens chargés de la protection de l'enfance, la voie impérative d'une intégration institutionnalisée est de plus en plus souvent évoquée.

Dans le contexte d'une politique migratoire de fermeture sur le versant occidental, les réseaux d'intégration de ressortissants roumains et, en général, ceux provenant de l'Europe de l'Est²⁾, ont développé une "intégration par le bas", qui s'appuie sur le "système D" et sur l'hospitalité privée de la société d'accueil, en l'absence d'éléments

institutionnels. Les échanges entre Européens de l'Est et Occidentaux sont très personnalisés et individuels. C'est une stratégie d'intégration qui se réalise par le "parrainage" de celui que le migrant appelle "mon patron", "mon Français", "mon ami" ; de "l'homme-source" en somme, qui protège le migrant, garanti sa circulation et lui fait une place dans la société d'accueil. Ainsi, avec des projets de migration incertains, plus ou moins légaux, très flexibles et mobiles, ces populations ont préféré ignorer jusqu'à récemment les organismes étatiques d'intégration des pays d'accueil. Or, dans toute l'histoire des migrations, dès qu'il s'agit d'enfants, et notamment de leur scolarisation, la perspective



2)- Dana Diminescu, "La désinstitutionnalisation de l'hospitalité et l'intégration par le bas", *VEI Enjeux* n° 131, décembre 2002, pp. 167-175.

3)- Certains collèges se professionnalisent dans la production d'une élite ayant comme objectif l'intégration dans les grands établissements d'enseignement supérieur à l'étranger. À titre d'exemple, le collège Vasile Alexandri de Galati (Est de la Roumanie) a formé trente-trois élèves de la promotion 1998, admis dans les grandes universités et collèges de l'Union européenne et des États-Unis.

4)- Les adoptions internationales sont rarement prises en compte par les études sur les migrations ; pourtant, cette migration juvénile mériterait plus d'attention, non seulement des autorités en charge, mais aussi dans le champ de la recherche. À titre d'exemple : environ 15 000 enfants partent chaque année de Russie par cette voie à l'étranger.

d'une intégration institutionnalisée s'impose. Ce passage d'un système de migration basé sur une logique d'"intégration par le bas" à une stratégie migratoire qui inclut l'intégration institutionnelle est l'un des axes privilégié dans cet article.

C'est en 1998 que l'on a pu constater un rajeunissement de la présence des Roumains en France et la diversification des mouvements migratoires des mineurs roumains à l'étranger. À partir de cette année-là, le flux des plus brillants collégiens qui partent pour se former dans les grands collèges et universités à l'étranger⁽³⁾ se renforce. Durant cette même période, nous observons également un phénomène important de migration des enfants par la voie des adoptions internationales : entre 1997 et 2000, 9 596 enfants quittent ainsi la Roumanie⁽⁴⁾. C'est surtout à partir de cette période que, dans le milieu de la protection de l'enfance, on commence à parler d'enfants isolés, d'enfants errants, de trafics d'enfants (pour vol ou prostitution).

Les enfants de migrants circulants roumains

Le groupe de Roumains le plus répandu parmi les mineurs étrangers en France est celui des enfants de "migrants circulants". Durant les dix dernières années, ils n'ont pas cessé leur va-et-vient entre les deux pays. En France, deux populations provenant de Roumanie (d'ethnie et d'origine géographique différentes) ont suivi cette logique de mobilité : il s'agit d'une communauté des Roms, et d'une communauté de paysans saisonniers d'Oas et de Maramures, deux régions voisines au Nord de la Roumanie, les départements de Satu-Mare et de Baia Mare. Demandeurs d'asile (au début politique et ensuite territorial) ou simples touristes, avec un projet de migration incertain et orienté largement vers le pays d'origine, de plus en plus familiarisés avec la société française, ces migrants sont de plus en plus nombreux à installer leurs enfants dans la mobilité. Les pratiques informelles de regroupement familial, hors de toutes procédures officielles, sont très répandues. Elles prennent des formes inédites, propres à la circulation migratoire, adaptées au projet de départ temporaire et aux cycles de séjours variables. Face à l'impératif de vivre ensemble, chaque membre de la famille peut s'installer alternativement à un moment donné dans la mobilité ; chacun avec sa propre pratique migratoire, le but étant d'accumuler le maximum de gain et des périodes de vie commune. Ainsi, le maintien des relations familiales pour les gens installés dans la mobilité a induit des regroupements temporaires et répétés et, à cet effet, a "alimenté" différentes mobilités des enfants et différents mécanismes d'intégration intermittente, en marge du système officiel d'accueil. Ces "arrangements" plus ou moins heureux confortent le projet familial de migration et sont l'effet d'une stratégie qui bricole droits de scolarisation, conditions d'hébergement, contraintes de circulation et de séjour.

Dans le cas des migrants roumains d'Oas, ce comportement familial a connu plusieurs épisodes notables : de 1990 à 1998, des adolescents qui participaient au commerce transfrontalier pouvaient se retrouver peu après demandeurs d'asile politique pour "faire une saison à l'étranger", à côté de leurs parents – qui à l'époque vendaient pendant les mois d'hiver les journaux de rue à Paris.

Une dizaine de ces adolescents, dans leur majorité des garçons entre quatorze et dix-sept ans, se disaient prêts à rentrer en Roumanie une fois devenus majeurs, pour reproduire ensuite le cycle de vie traditionnel et la migration saisonnière. Dans la communauté d'Oas, les parents emmènent très tôt leurs enfants dans leurs périples roumains ou internationaux, leur transmettant ainsi le goût de la mobilité. Dans la même logique, certains parents ont envoyé ou laissé à l'étranger leurs enfants mineurs. En outre, si le culte de l'argent est inculqué dès la prime enfance, on inculque parallèlement aux enfants les moyens d'en gagner.

Si la pratique de la demande d'asile, très répandue entre 1992 et 1998 parmi les deux populations citées, a certainement diminué au moment de l'application de la clause de cessation du statut de réfugié pour les ressortissants roumains en mai 1998, cette mesure n'a pas pour autant arrêté la mobilité. Des flux migratoires, semblables en termes de volume, de composition et de logique, se poursuivent vers la France, tant avant qu'après la suppression de l'obligation de détenir un visa pour les Roumains en janvier 2002⁽⁵⁾. Ces deux mesures administratives ont eu comme effet secondaire le rajeunissement des candidats au départ. Sous l'impératif de "gagner beaucoup et vite", de nouvelles stratégies se sont mises en place, visant à tirer parti des points faibles du système. Dès lors, une législation plus permissive à l'égard des mineurs et la découverte de nouvelles façons de faire de l'argent semble être des facteurs déterminants de l'arrivée des mineurs roumains en France.

Entre 1998 et 2002, c'est la dérive, provoquée par l'affaire des horodateurs. Ludique au début, pris comme un jeu d'enfant, le pillage des horodateurs a eu de lourdes conséquences dans les années qui ont suivi.

PL, 17 ans, de Certeze Negresti

"J'ai terminé l'école [obligatoire] et je n'ai pas préparé le concours d'admission au lycée. Je n'ai plus eu envie d'y aller, mon père était déjà venu ici et je me suis dit que j'allais y aller aussi. [...] Ensuite ma mère est venue après mon arrivée en France. Elle est restée onze mois et puis ils sont rentrés tous les deux à la maison. J'ai encore une sœur qui est restée là-bas, et ce sont les grands-parents qui se sont occupés d'elle. [...] Je n'ai pas eu de papiers, moi, pendant un temps. J'étais mineur jusqu'à l'âge de seize ans, et après je me suis fait faire des papiers. Je me suis fait faire un récépissé de la demande d'asile politique. Je le pouvais, demander l'asile politique par l'intermédiaire de la Brigade des mineurs, celle qui se trouve à la Cité, avec un mandat de pleins pouvoirs comme quoi je n'avais personne sur place et je voulais avoir des papiers en règle. Oui, les parents étaient déjà rentrés [en Roumanie] ; mais c'est mon grand-père qui venait d'arriver [en France]. Le fait est que je n'ai jamais eu des problèmes avec la police, qui ne m'a jamais posé des questions sur mes parents. Je suis propre sur l'ordinateur... Seulement, quand ma maman est partie, j'ai voulu rentrer avec elle à la maison. J'ai eu dix ans quand je suis parti avec elle pour la première fois, en Russie. Nous allions là-bas pour des cigarettes, à Kiev, à Biserica Alba. Puis nous sommes allés en Hongrie. Ma maman était parmi les premières dans le village à faire du commerce de cette manière-là. Puis elle est partie chez les Hongrois, d'où elle ramenait des lecteurs de K7, des fringues, ensuite elle a été en Pologne, et en Turquie, toujours après les fringues et toujours pour le vendre sur notre marché.

Entretien réalisé en 1999 à Paris.

5)- Durant l'année 2000, une seule demande roumaine d'asile est enregistrée durant le premier semestre.

“Peu nombreux mais trop visibles”, cette formule souvent employée pour désigner en France la spécificité roumaine en matière de migration est une fois de plus citée à la fin des années quatre-vingt-dix : en 2000, sur 857 présentations au tribunal pour enfants de Paris, 390 mineurs migrants de Roumanie arrivent en tête dans les statistiques de la délinquance juvénile, une position qu'ils garderont plusieurs années. Les actes délictueux ont principalement été le pillage des horodateurs et plus rarement le vol à la tire ou à l'étalage. Ces garçons, de plus en plus jeunes (entre neuf et dix-sept ans), ont électrisé les médias – ils constituent le sujet de plus de quatre-vingt événements médiatiques entre 2000 et 2001 – et ils ont réveillé l'attention des autorités chargées de la protection de l'enfance, tant en France qu'en Roumanie, surtout quand une partie d'entre eux a glissé vers la prostitution. Alors que l'intégration institutionnelle apparaît comme une solution à la délinquance juvénile dans le débat sur l'avenir de ces enfants, il a été assimilé par la population migrante comme une nouvelle opportunité. Vers 2003, ce n'est plus l'affaire des horodateurs qui est le moteur

de la migration des mineurs en France, mais le système de placement à l'ASE (Aide sociale à l'enfance), ou directement dans les foyers, et par celui-ci la perspective d'avoir “les papiers” français au moment de la majorité. Ainsi d'autres adolescents arrivent, cette fois pas seulement dans la région parisienne mais sur tout le territoire français. Des garçons, mais aussi des filles, demandent auprès des tribunaux ou des associations s'occupant de mineurs en difficulté, voire même à la Brigade des mineurs, d'être reçus dans une structure d'accueil pour enfants isolés.

Pour N., comme pour les autres enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et par différents organismes d'accueil, la sortie de la protection judiciaire comme étape finale d'une carrière de mineur migrant comporte de nombreux enjeux et questionnements. C'est un processus complexe, où diffé-

rents éléments (les motivations, les normes et les valeurs, les rôles sociaux, les compétences cognitives) interagissent entre eux lorsque l'acteur se positionne par rapport à son environnement proche ou lointain. Pour ces adolescents roumains installés dans la mobilité, les réseaux migratoires fonctionnent comme un système éducatif paral-

N., du pays d'Oas, dix-neuf ans

“J'ai fait des bêtises [pillage des horodateurs], mais maintenant je suis sage. Je suis allé en foyer à M., [...] l'éducateur m'a accompagné à la préfecture de R., et puis ils ont envoyé mon dossier à Nantes, et, moi, maintenant je suis français, et je travaille. J'avais quatorze ans, et ils m'ont dit [le juge pour enfant] que la prochaine fois c'est la prison. J'ai eu peur. On faisait beaucoup d'argent avec les horodateurs et à l'époque, ma maman ne voulait pas que je reste au foyer. [...] L'ASE c'est un endroit avec plusieurs dames qui te cherchent un foyer, qui s'occupent de toi, et elles m'ont gardé toute la nuit, car j'avais peur que ma maman vient me “voler” [soustraire du foyer]. Maintenant, elle est contente parce qu'elle a aussi les papiers, et c'est grâce à moi. Je suis resté trois ans au foyer de M., je sortais tous les samedis en famille et puis un jour, je suis resté chez maman. J'avais que dix-sept ans, j'ai continué mes cours de mécanicien auto, et un an après, quand j'ai eu mon diplôme, j'ai trouvé un travail chez un Yougoslave. J'ai eu de la chance, car aujourd'hui, j'ai entendu que ce n'est plus possible d'obtenir ainsi la nationalité ; il y a maintenant des filles de chez nous qui viennent pour les papiers, mais elles n'obtiennent qu'un titre de séjour d'un an, et puis si elles restent dans le foyer, elles peuvent s'arranger avec une carte de dix ans.”

Entretien réalisé en décembre 2003, à Paris.

lèle. L'attachement de l'enfant à son monde migrant et à ses valeurs est réel et doit être considéré comme une composante importante dans son système identitaire.

Toutefois, il faut souligner que ce parcours d'entrée dans la légalité et dans les droits par la porte de la délinquance représente la solution pour un nombre réduit de mineurs en difficulté. La majorité est ensuite rentrée en Roumanie⁽⁶⁾,

puis "pendulée" entre la Roumanie et la France ou un autre pays européen. Ils se sont adaptés à d'autres opportunités ; comme leurs parents, ils ont tenté leur chance sur le marché du travail au noir. Une autre partie – les plus vulnérables des nouveaux arrivés – n'arrive toujours pas à sortir de la délinquance et ce noyau socialise à la porte Dauphine, à la gare du Nord, dans les squats du quartier de la Défense à Paris. Quels projets alternatifs, correctifs, suffisants et attirants peuvent proposer les responsables "majeurs" (roumains ou français) à ces enfants qui combinent mobilité et délinquance ? La question reste ouverte.

L'insuccès de l'accord signé à la hâte le 4 octobre 2002 entre la Roumanie et la France (seule une trentaine d'enfants ont été rapatriés depuis) a plusieurs explications. Le clivage est difficilement surmontable entre, d'une part, une population qui a une dynamique exceptionnelle d'adaptation aux contraintes et aux opportunités ; et, de l'autre, une construction lourde de lois et de mesures, dominée par les thèmes de la nation et du discours de la coopération juridique et diplomatique⁽⁷⁾. Dans l'objectif de trouver à ce phénomène de la délinquance juvénile des solutions institutionnelles cohérentes et structurantes, comportant de la prévention et de la formation, la réponse de l'État n'a pu être ainsi qu'inadaptée et même apparaître répressive à bien des égards – le rapatriement, le placement à l'ASE et la prison apparaissant comme les seules alternatives.

À la fin des années quatre-vingt-dix est apparue également une autre catégorie d'enfants, peu connue du fait de la discrétion et de la "normalité" par laquelle les parents les font entrer en France et à l'école. Ils ne sont connus en France qu'une fois entrés dans le quotidien des Français grâce aux journaux des rues, particulièrement de *L'Itinérant*. Fidèles aux portes des magasins et des bureaux de poste, aux carrefours, exacts au rendez-vous, ces Roumains ont réussi à fonder un réseau de diffusion très efficace. À la fin des années quatre-vingt-dix, presque chaque vendeur avait trouvé "son nid", qui s'est traduit par "mon Français" : cet ami qui l'a introduit dans son réseau, qui lui a appris la langue française et les codes de son pays et qui est à l'origine de son émancipation. C'est surtout lui qui l'a poussé à penser à la scolarisation de ses enfants en France ; c'est souvent lui, en l'accom-

La politique d'intégration des nouveaux ressortissants de l'Union européenne ouvre la porte des écoles aux enfants, tout en maintenant à la porte leurs parents.

6)- Au moment du contrôle de leur identité en Roumanie, suite à la demande d'un acteur judiciaire (police ou magistrats), 70 % des mineurs étaient à la maison en Roumanie. Cf. statistique du ministère de l'Intérieur roumain. Voir aussi Oana Ciuchi, "Evaluarea abandonurilor scolare determinate de migratia parintilor", recherche en cours.

7)- La France a par ailleurs développé avec la Roumanie une coopération très dense dans le domaine de la protection de l'enfance. Outre sa contribution aux programmes communautaires, la France a affecté à cette tâche trois assistants techniques délégués auprès des autorités roumaines. Elle développe par ailleurs un programme important de coopération avec les organisations non-gouvernementales, par exemple, dans le domaine de la lutte contre la maltraitance. Voir aussi Louis Bourgois, "Parcours de migrations et modes de prise en charge des Mineurs Isolés originaires d'Europe de l'Est : regards croisés sur la population accueillie à Paris et en Seine-Saint-Denis", étude réalisée pour le compte du conseil général de Seine-Saint-Denis, publication prévue pour septembre 2004.

pagnant à la mairie, en fournissant sa quittance EDF, son contrat loyer, etc., qui l'a aidé à inscrire ses enfants à l'école. Ces enfants, filles et garçons, à proportion presque égale, ont entre quatre et treize ans.

Plus l'enfant approche de l'âge de la scolarisation, plus les parents s'intéressent à le faire entrer à l'école dans le pays où ils travaillent, et plus la question de la régularisation se pose. Mais cette décision ne va

pas de soi. Si la scolarisation des enfants est un droit dont bénéficient tous les enfants migrants, indépendamment de la situation légale de leurs parents, la stabilité ou l'instabilité de l'emploi, les conditions d'hébergement, la disponibilité ou non des grands-parents pour la garde des enfants sont des éléments qui jouent dans la construction d'un projet de mobilité familiale.

Les Roms, cible de la politique de "barrière"

Les Roms forment un autre groupe ethnique très visible et actif dans les migrations roumaines. Si l'aspect communautaire a joué un rôle important dans leur pratique migratoire, il ne s'agit pas, dans leur cas, d'une migration ethnique, mais d'une circulation migratoire structurée autour des réseaux familiaux. Après 1989, on les trouve dans tous les pays d'Europe centrale et orientale et en Turquie dans le commerce et certaines activités saisonnières. Ce groupe arrive aussi en tête parmi

les demandeurs d'asile politique⁽⁸⁾ dans les pays d'Europe de l'Ouest, notamment en Allemagne, où leur nombre a été estimé à 63 000 personnes⁽⁹⁾ dans les quatre premières années suivant la chute du rideau de fer. Ils ont inspiré le premier accord de réadmission signé par la Roumanie le 24 septembre 1992. Fortement stigmatisés par les médias internationaux et par ceux de Roumanie, les Roms ont été la cible constante de la politique "de barrière" adoptée par les chancelleries occidentales. Cependant, parrainées par différentes associations humanitaires qui ont milité pour leurs droits à l'étranger, bénéficiant d'une exceptionnelle culture de mobilité et d'adaptabilité aux conditions de vie précaires, les communautés de Roms ont réussi à se maintenir en mobilité et à développer une des plus surprenantes économies de migration. Le commerce et toute une série d'activités de collecte (mendicité, lavage des pare-brise, commerce de journaux de rue, etc.)

G., 31 ans, de Moiseni

"Ma fille, je l'ai fait venir en France il y a trois semaines, elle n'écoutait plus les grands parents et il faut que nous veillions sur elle. [...] Tous les trois mois, moi et ma femme, nous rentrons chez nous en Roumanie, c'est la loi qui exige, et j'ai vu que ma fille fait seulement ce qu'elle a envie, et ce n'est pas bon. [...] Je suis allé à la mairie à Pantin, avec la facture EDF et la quittance de loyer, les copies des actes de naissance, nos passeports, et ils l'ont inscrite à une école qui n'est pas loin. Elle a des classes Clin [classe d'initiation accueillant des enfants peu ou non francophones, ndlr] le matin et l'après-midi. Le seul problème, c'est que je n'ai pas de fiche de salaire, car je travaille au noir et elle ne peut pas aller à la cantine, tous les jours ma femme doit la chercher au midi, mais mon patron a dit qu'il va aller à la mairie, car il connaît quelqu'un là-bas et il va arranger la situation ; il y a aussi le problème si quelque chose arrive et nous pouvons pas revenir de Roumanie en France, c'est à cause de ça que nous avons décidé de voyager ensemble tous les trois mois quand elle est en vacances et séparément ma femme et moi quand elle a des cursus. À la limite, pour qu'elle ne reste pas seule ici, je pense rester au-delà des trois mois réglementaires..."

Entretien réalisé à Paris en mai 2004.

8) - Les motifs de leurs demandes d'asile politique dénonceraient (évoqueraient) la politique assimilative et la mentalité collective raciste à l'égard des Roms de Roumanie.

9) - Cf. Alain Reyniers, *Les populations tsiganes et leurs mouvements dans les pays d'Europe centrale et orientale et vers quelques pays de l'OCDE*, Organisation pour la coopération et le développement économique, Paris, 1995.

ont été les principales bases de leur économie. Leurs innovations et leurs pratiques migratoires se sont répandues et ont servi de modèle et parfois de support à d'autres communautés de Roumains qui ont commencé à se déplacer après 1989.

La carrière migratoire des enfants roms est différente de celle des enfants d'Oas à plusieurs degrés. En premier lieu, il faut observer que l'intérêt pour une intégration institutionnelle (pas forcément scolaire) s'est manifesté beaucoup plus rapidement dans le cas des Roms. L'instrumentalisation de la demande d'asile politique a été présente dans leurs discours dès le début des années quatre-vingt-dix et a duré longtemps. Une deuxième différence, c'est l'âge des enfants et leur parcours scolaire en Roumanie. Si dans le cas des paysans d'Oas, nous avons pu observer l'arrivée d'abord des garçons de quatorze à dix-sept ans, qui ont dans une large majorité suivi l'école élémentaire, dans le cas des Roms les enfants sont plus jeunes, et ont un parcours scolaire faible avant le voyage à l'étranger. Quant aux enfants en difficulté, ce n'est pas l'affaire des horodateurs qui leur a attiré des ennuis, mais la pratique de la mendicité dans la rue à côté de leurs parents ainsi que le vol à la tire. Si une partie des enfants de Roms a pu bénéficier en France de la scolarisation, cela a été sans doute dû au travail social et sanitaire de Médecins du monde et des comités de soutien⁽¹⁰⁾. Mais les efforts réalisés par ces associations de solidarité auprès des migrants pour les convaincre d'envoyer leurs enfants à l'école et envers les autorités locales pour les inciter à les recevoir et à améliorer leurs conditions de vie, ont été mis à l'épreuve par des évacuations répétées de campements de Tsiganes, suivies souvent par des décisions d'expulsion et par de nouvelles errances. Le résultat de ces mesures d'expulsion à répétition est la précarisation grandissante des familles roms, qui n'ont pas trouvé d'autre solution que de créer, un peu plus loin, un nouveau bidonville et dans ce climat instable d'oublier le chemin de l'école. À cet égard, dès le début des années 2000, la scolarisation des

10)- Ce collectif se réunit régulièrement en liaison avec le collectif national RomEurope et celui des Roms de France. Il regroupe les comités suivants : Orly et Choisy-le-Roi, Fontenay-sous-Bois (94), Montreuil (93), Lieusaint (77), Paris Nord-Ouest avec Achères... (78, 95), Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Saint-Michel-sur-Orge (91). Ces comités de soutien ont été créés suite à des rencontres entre des citoyens, des militants associatifs, syndicaux et politiques et des familles roms roumaines vivant en très grande précarité sur des terrains insalubres et expulsées régulièrement. Une des premières actions a été de scolariser les enfants.

**Du 1^{er} janvier 1998
au 30 avril 2004,
421 enfants roumains
– majoritairement
âgés de six à dix ans –
ont obtenu le droit
de résidence au sein de
leurs familles en France.**

Mineurs roumains bénéficiaires du regroupement familial

	Regroupement familial total personnes	Mineurs bénéficiaires des procédures de regroupement familial	Garçons	Fillles
Avril 2004	78	42	22	20
2003	167	81	36	45
2002	150	85	44	41
2001	104	61	30	31
2000	67	39	17	22
1999	103	64	37	27
1998	78	49	26	23

Source : Office des migrations internationales.

11)- "En 2007, les Roms roumains seront des citoyens européens à part entière. Il est grand temps d'imposer le respect des droits des minorités en Europe et de mettre fin dès maintenant aux discriminations ici et là-bas", réclament les associations regroupées dans la plate-forme RomEurope.

enfants roms est devenue la preuve de la volonté d'intégration des Roms dans les sociétés d'accueil et une pièce à conviction contre les évacuations et contre les reconduites à la frontière. Mais à part deux exceptions françaises – Fontenay-sous-Bois et Lieusaint, des collectivités locales qui ont trouvé des solutions pour l'intégration des migrants –, et malgré le discours européen sur leur sort⁽¹¹⁾, les populations de Roms de Roumanie restent largement rejetées.

L'avenir des enfants de "migrants circulants"

Dans l'immédiat, les ressortissants des nouveaux États entrants dans l'Union européenne, à l'exception de Chypre et de Malte, ont vu leurs droits à résidence et au travail réduits. Ceux qui veulent exercer une activité économique dans l'Union restent soumis à l'obligation de détenir un titre pendant une période transitoire dont la durée est fixée librement par chaque État membre : sept ans maximum. Pour sa part, la France a fixé cette période transitoire à cinq ans. Ce sort concernera certainement aussi les Roumains et les Bulgares, qui vont intégrer l'Union européenne en 2007. Une politique de transition particulièrement significative dans le dossier des mineurs migrants : on ouvre la porte des écoles aux enfants tout en maintenant à la porte leurs parents. Ces demi-mesures d'intégration font aujourd'hui plus qu'hier encore ressentir l'hésitation des gouvernements en matière de construction d'une citoyenneté européenne. ◀



Serge Weber, "De la chaîne migratoire à la migration individuelle des Roumains à Rome"
▶ Dossier Réseaux sociaux en migration, n° 1250, juillet-août 2004

Dana Diminescu, "Le 'système D' contre les frontières informatiques"
▶ Dossier Europe, ouvertures à l'Est, n° 1230, mars-avril 2001